



Prévenance vacances enfant mineurs

Par **Stephcyreneb**, le **16/08/2022** à **16:20**

Bonjour,

Y'a-t-il un délai de prévenance pour partir en vacances avec ses enfants?

Mon ex m'a prévenu de son départ 4 jours après son arrivée en Tunisie auquel je n'ai absolument pas donné mon accord n'étant pas informé?

D'autre part, étant un pays à risque depuis 2015, faut-il une autorisation de territoire des 2 parents.

J'ai été mis sur le fait accompli!

je vous remercie par avance du retour

Par **Visiteur**, le **16/08/2022** à **17:58**

Bonjour,

Si le parent a un DVH, il fait ce qu'il veut pendant cette période avec les enfants y compris un séjour à l'étranger.

Si vous vouliez les bloquer en France, il fallait demander une IST ou une OST.